



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0216**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Appel à projet citoyen au sein d'Eureka Confluence - Attribution de subventions aux 2 associations lauréates

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0216**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Appel à projet citoyen au sein d'Eureka Confluence - Attribution de subventions aux 2 associations lauréates**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte : soutien à 2 associations lauréates d'un appel à projets citoyen dans le cadre d'Eureka Confluence, un projet d'innovation à Lyon Confluence

Lancé en 2016 pour une période de 5 ans, le projet Eureka Confluence est présidé par la Métropole de Lyon et piloté par la société publique locale (SPL) Confluence en partenariat avec Bouygues. Quatorze partenaires publics et privés complètent ce consortium qui a remporté en 2015 l'appel à projets "Démonstrateur de la ville industrielle pour la ville durable" lancé par Vivapolis Ville-Durable. La Métropole ne verse aucune subvention au consortium.

L'objectif du projet Eureka Confluence est de mettre l'innovation au service du quartier et de ses habitants, de répondre à des enjeux environnementaux et sociaux, notamment à travers l'identification des besoins locaux. Ainsi, sont concernés aussi bien des projets de valorisation de l'environnement et de la biodiversité que de développement de l'habitat à travers des logements adaptés, personnalisés et intergénérationnels. Le programme entend promouvoir des initiatives autour de l'énergie, du bien-être ou encore de la mobilité à travers le point de vue de l'usager.

Dans le cadre du projet Eureka Confluence, un appel à projets intitulé Eureka Club a été lancé en 2018 pour soutenir les initiatives citoyennes. Les lauréats ont été accompagnés tout au long du développement de leur projet par le TUBÀ (lieu d'innovation et d'expérimentation pour la ville de demain) et la SPL Lyon Confluence. Une campagne au financement participatif a également été lancée via la plateforme KissKissBankBank. Trois lauréats ont été désignés par un jury, présidé par la Métropole. Parmi les 3 lauréats, 2 continuent leurs activités et sollicitent une subvention.

Il s'agit, d'une part, d'Ek-Eau Studio - association Le Maquis pour son projet de barge fluviale pour la promotion des énergies renouvelables et, d'autre part, de l'association L'Atelier du Nouveau Design pour son projet de création d'un lieu collaboratif dédié au réemploi et au faire soi-même.

1° - Le Ek-Eau Studio - association Le Maquis a pour objectif d'inspirer toutes les parties prenantes à la transition énergétique et écologique sur un bateau-bâtiment flottant sur la Saône aux énergies positives avec des panneaux solaires photovoltaïques, isolation en ossature bois, pompes à chaleur ultra-économiques, etc. Une application qui étudie les données de production et de consommation énergétique est utilisée pour démontrer que la production d'énergie est plus élevée que la consommation sur le bateau,

2° - L'association L'Atelier du Nouveau Design a pour objectif d'animer un lieu collaboratif dédié au réemploi et au faire soi-même à Lyon Confluence. Le lieu abrite une matériauthèque, des espaces ateliers et une boutique de créateurs. Le lieu est ouvert aux particuliers ainsi qu'aux professionnels engagés dans une démarche de revalorisation et de réemploi.

II - Objectifs : soutien à des projets pionniers en matière d'économie circulaire, de promotion des énergies renouvelables, de développement du lien social et du bien-être

Dans le cadre de sa démarche d'inclusion et de médiation numérique, la Métropole accompagne les territoires et les publics dans la transition digitale. Soutenir ces 2 associations à l'échelle d'un quartier permet l'appropriation des outils numériques afin que le numérique soit une opportunité de développement. Leurs activités permettent de tester des solutions qui pourront demain être plus largement déployées afin de faire de Lyon une ville respectueuse de l'environnement et proche de ses habitants.

En complément d'autres actions menées par la Métropole, ces 2 associations répondent à l'enjeu de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux du développement durable ainsi que sur des actions concrètes, portées par des citoyens.

III - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel des projets retenus

1° - Le Ek-Eau Studio - association Le Maquis

Pour appuyer la démarche de l'association de sensibilisation à la transition énergétique, une programmation d'animation culturelle et artistique est proposée afin d'attirer un public qui n'est de facto pas partie prenante ou sensible à la question écologique.

En ce sens, une exposition d'artistes à la fois dans la barge et sur le quai Rambaud est prévue entre mars et juin 2021. Ces expositions servent de points d'ancrage pour amener le public cible de l'association à découvrir le lieu et aborder la transition énergétique et la protection des océans sous un autre angle que la pédagogie classique et ainsi toucher un public plus large. Sur un budget de 5 000 €, la subvention de 1 000 € demandée à la Métropole financerait le développement de l'œuvre/recherches et documentation. Le budget supplémentaire serait complété par les dons et un financement direct par l'association à la hauteur de 1 000 €.

2° - L'association L'Atelier du Nouveau Design

Pour compléter les activités actuelles du lieu collaboratif dédié au réemploi et au faire soi-même l'association L'Atelier du Nouveau Design souhaite, à partir de septembre 2020, mettre en place une matériauthèque (lieu de stockage de matériaux issus de la récupération et destinés à être revalorisés) et une outillthèque (prêts d'outils pour les habitants du quartier). Sur un budget de 32 080 €, la subvention de 1 000 € demandée à la Métropole financerait les dépenses d'équipement pour une matériauthèque et des outils pour les ateliers de bricolage.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association L'Atelier du Nouveau Design et 1 000 € à Le Ek-Eau Studio - association Le Maquis.

Le versement de ces subventions interviendra en une seule fois, sur appel de fonds et après transmission d'un bilan d'activités, du dernier compte de résultat et bilan clos ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au profit de Le Ek-Eau Studio - association Le Maquis pour son projet de barge fluviale pour la promotion des énergies renouvelables, pour l'année 2020,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € au profit de l'association L'Atelier du Nouveau Design pour son projet de développement d'un lieu collaboratif dédié au réemploi et au faire soi-même, pour l'année 2020.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° OP02O2627.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.